

Décision n° 136 /2024

Mis en ligne le : 16/04/2024

CONCESSION DE TERRAIN

Le Maire de la Ville de Villiers-le-bel,

Vu la demande présentée par Madame TROUVÉ Jacqueline [REDACTED] tendant à renouveler une concession dans le cimetière communal afin d'y conserver la sépulture familiale des membres de sa famille.

DÉCIDE

Article premier - Il est accordé dans le cimetière **Communal** au nom du demandeur susvisé et à l'effet d'y conserver la sépulture familiale indiquée une concession de **15 ans** à compter du **06 avril 2024** de **2 mètres superficiels**.

Article 2 - Cette concession est accordée à titre de renouvellement de la concession de Madame Jacqueline TROUVÉ, accordée le 06 avril 2009 prenant effet le **06 avril 2024** et expirant le **05 avril 2039**.

Article 3 - La concession est accordée moyennant la somme totale de 264,00 Euros qui a été versée dans la caisse du Receveur Municipal .

Article 4 - Le concessionnaire (ou s'il est décédé les ayants droit) est tenu de signaler tout changement de domicile. En cas de renouvellement, il doit surveiller l'échéance et verser la redevance afférente sans invitation préalable de l'administration.

Article 5 - Un exemplaire du présent arrêté sera adressé au titulaire de la concession et au Receveur municipal.

Montant : 264,00 Euros
Total : 264,00 Euros

Fait à VILLIERS-LE-BEL

Le **15 AVR. 2024**

Pour le Maire
Le Conseiller Municipal
Faouzi BRIKH

